

missions - conditions d'exercice

Dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), vous contribuez à assurer, sous l'autorité du chef d'établissement, le bon fonctionnement des services dans lesquels vous pouvez être responsable de la gestion, du secrétariat, de l'accueil et du cadre de vie, de la sécurité, du service de restauration, de la protection sanitaire et sociale, et dans les internats, de l'hébergement des élèves.

Dans les services déconcentrés, vous mettez en oeuvre la politique éducative, en assurant la gestion de la carrière des personnels, des examens et concours, des dispositifs de formation des personnels et d'orientation des élèves, l'attribution de moyens aux établissements. Vous accueillez les personnels et les usagers, et communiquez avec les équipes des établissements scolaires pour répondre au mieux à leurs besoins.

I pour Ingénieur
A pour Administratif
T pour Technicien
O pour Ouvrier
S pour Santé
Social

Les personnels administratifs

Vous exercez des fonctions de gestion et d'administration dans les services du rectorat et des inspections académiques, dans les établissements ou dans les services administratifs des établissements d'enseignement supérieur.

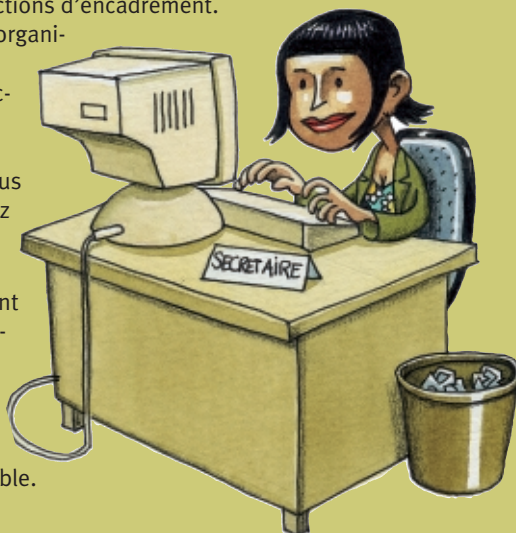
■ **Adjoint ou agent administratifs**, vous remplissez des fonctions administratives qui se concrétisent le plus souvent par des tâches d'accueil, de secrétariat et d'assistance à la gestion de personnels, ou à la gestion de moyens.

■ **Secrétaire d'administration scolaire et universitaire (SASU)**, vous exercez des activités d'organisation. Vous pouvez être chargé de la coordination d'une section dans un service administratif, de la responsabilité de la gestion matérielle et budgétaire dans un établissement ou seconder un gestionnaire.

■ **Attachés d'administration scolaire et universitaire (AASU)**, vous assurez des fonctions d'encadrement.

Vous pouvez être chargé de l'organisation et de l'animation d'un bureau de gestion dans un rectorat, une inspection académique ou un établissement d'enseignement supérieur. Vous coordonnez, contrôlez, évaluez l'action du service dont vous avez la responsabilité.

Vous pouvez assurer également la gestion matérielle et budgétaire et éventuellement la gestion comptable d'un ou plusieurs établissements. Enfin, vous pouvez seconder un gestionnaire agent comptable.



contacts

Chef d'établissement
Gestionnaire ou chef
de service
Au rectorat : DIPATE -
SIA - SSA - SMA

En tant que personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service (ATOS), membres à part entière de la communauté éducative, vous concourez directement aux missions du service public de l'éducation.

Techniciens, ouvriers, personnels de services, renseignez-vous sur les opérations de décentralisation vers les collectivités, en cours depuis le 1^{er} janvier 2005.

contacts

Chef d'établissement
DIPATE

Les personnels ouvriers

■ **Ouvrier d'entretien et d'accueil (OEA)**, vous procédez au nettoyage et à l'entretien courant des locaux et des surfaces non bâties des établissements. Vous participez au service de restauration et de magasinage. Vous pouvez, au sein du même établissement, être appelé à exercer successivement différentes fonctions. Par exemple, au cours d'une même semaine ou d'une même journée, vous pouvez prendre part au service de restauration et effectuer des travaux de nettoyage.

Si vous assurez des fonctions d'accueil, vous recevez, renseignez et orientez les personnels et les usagers des établissements et le public y accédant. Vous assurez la transmission des messages oraux et des documents écrits et contrôlez l'accès aux locaux. Vous avez un rôle actif en matière de sécurité des personnes et du patrimoine.

■ **Ouvrier professionnel (OP)**, vous êtes chargé, au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'une équipe mobile ou de services techniques regroupés (EMOP), des travaux et activités nécessaires au fonctionnement des services matériels, principalement dans les domaines de la restauration, de l'hébergement, du magasinage et de la maintenance mobilière et immobilière. Vous pouvez être appelé à exécuter des tâches dans des domaines connexes à votre spécialité professionnelle.

■ **Maître-ouvrier (MO)**, chef d'une équipe que vous encadrez, vous exercez vos fonctions dans les domaines de la restauration, de la maintenance du patrimoine et êtes

Ingénieurs Techniciens Recherche Formation
 Nombreux dans les établissements d'enseignement supérieur, vous participez à l'accomplissement des missions de recherche et de formation.

Vous pouvez exercer aussi dans les services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale : rectorat, inspection académique. Vous avez des fonctions techniques répertoriées au sein de huit BAP (branches d'activités professionnelles). Elles s'exercent à différents niveaux.



■ **Ingénieurs de recherche et ingénieurs d'études**, vous pouvez être en charge de toute étude ou mission spéciale, responsabilités d'encadrement, d'élaboration et mise en œuvre de techniques et méthodes.

■ **Assistants ingénieurs**, vous êtes chargé de la préparation et du contrôle de l'exécution d'opérations techniques ou spécialisées.

■ **Techniciens**, vous mettez en œuvre les techniques et méthodes concourant à la réalisation des missions et programmes d'activités.

■ **Adjointes techniques, agents techniques et agents des services techniques**, vous êtes chargé des tâches d'exécution et participez à l'accomplissement des missions de l'Éducation nationale.

Les personnels sociaux

■ **Assistant social en faveur des élèves**, vous avez un rôle essentiel dans les établissements pour mettre en place des actions de prévention de l'échec scolaire et de lutte contre les inégalités. Vous êtes les conseillers sociaux du chef d'établissement et impulsez la mise en œuvre d'une politique sociale adaptée aux besoins. Vous intervenez auprès des familles et développez des actions en partenariat.

■ **Assistant social des personnels**, vous aidez les personnels à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent. Vous participez à la politique sociale de prévention globale et d'action sociale, et êtes à la disposition des personnels actifs et retraités, auxiliaires et titulaires.

chargé de la conduite des travaux confiés à un groupe d'OEA ou d'OP en établissement ou en EMOP.

■ **Technicien**, vous encadrez des équipes d'OP ou de MO et/ou si vous êtes conseiller technique du recteur, vous conseillez, assistez, évaluez et formez les personnels OEA, OP et MO travaillant dans les établissements, dans les domaines relevant de votre spécialité.

Les personnels de laboratoire

■ **Aide de laboratoire**, vous assistez les professeurs des disciplines scientifiques dans la préparation des cours et travaux pratiques et assurez la maintenance et l'entretien de certains matériels.

■ **Aide technique de laboratoire**, vous collaborez sous la responsabilité du professeur d'une discipline scientifique à la préparation des cours et travaux pratiques et pouvez assister les professeurs lors des séances de travaux pratiques.

■ **Technicien de laboratoire**, vous préparez les expériences et les documents de cours et travaux pratiques, sous la direction du responsable du laboratoire.



Les médecins

■ **Médecin du service de promotion de la santé en faveur des élèves**, vous réalisez les bilans de santé obligatoire et/ou à la demande et participez à la surveillance de l'environnement scolaire, notamment en matière d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité. Vous contribuez à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'aux actions d'éducation en matière de santé auprès des élèves et des parents menées en collaboration avec la communauté éducative. Vous aidez les élèves handicapés ou porteurs de maladie chronique à s'adapter au système scolaire.

■ **Médecin du service médical en faveur des personnels**, vous aidez les person-

nels dès lors que leur état de santé dans le cadre de leur activité professionnelle est en cause. Vous intervenez :

- à la demande d'une personne qui peut vous solliciter par écrit, en décrivant sa situation professionnelle, ses difficultés.
- à la demande de votre administration, pour suivre des dossiers de réadaptation et de réorientation professionnelle.
- dans le cadre du suivi des congés de maladies, des opérations de mouvement (affectation prioritaire pour raison de santé grave), des actions de formation et de prévention.

Les personnels infirmiers

Outre votre rôle traditionnel de **soins infirmiers**, vous êtes chargé, au sein des établissements scolaires, de **promouvoir la santé physique et mentale** en faveur de tous les jeunes scolarisés et de participer à des actions d'éducation à la santé. Vous contribuez à faire de l'école un lieu de vie et de communication en prenant en compte les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité, en collaboration avec l'équipe éducative.